



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du trois novembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Michel BRAME, conseiller Municipal, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Absents : Mme Hélène SAISON, MM. Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, Alain ZEGRE

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du treize septembre deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du treize septembre deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes

=====

**Délibération 22-11-81**

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**29 NOV. 2022**

### TARIFS 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vincent KERCKHOVE, Adjoint au Maire délégué aux finances :

	2022	2023
<b><u>CIMETIERE</u></b>		
concession 3 m <sup>2</sup>	100.00	100.00
taxe d'exhumation	25.00	25.00
Columbarium 1 case pour 25 ans	650.00	650.00
Taxe d'ouverture	50.00	50.00
Droit de retrait anticipé	50.00	50.00
Taxe de dispersion	50.00	50.00
<b><u>APPARTEMENTS et MAISON DE SANTE</u></b>	Augmentation suivant l'indice de la construction Et ILAT pour maison de santé	

<b>TONNELLES</b>		
Bayenghémois	30.00 € livrée	30.00 € livrée
Caution par tonnelle	500.00	500.00
<u>Communes extérieures</u>	50.00 € Par tonnelle et par we	50.00 € par tonnelle et par we
<b>CHAPITEAU</b>		
<u>Bayenghémois</u>	100.00€ et livré	100.00 € et livré
caution	1 000.00 €	1000.00 €
<u>Communes extérieures</u>	200.00€	200.00 €
<b>Rémunérations des animateurs</b>	<b>Salaires bruts journalier</b>	
Directeur BAFA	75.00	75.00
Directeur adjoint	60.00	60.00
animateur diplômé	45.00	45.00
animateur stagiaire	40.00	40.00
Animateur non diplômé	35.00	35.00
Indemnité de nuité (camping)	5.50	5.50
<b>Frais de scolarité (par année scolaire)</b>	<b>2021/2022</b>	<b>2022/2023</b>
Communes extérieures	675.00 €	690.00 €

**Restauration scolaire : en euro Ces tarifs s'appliquent au 1er janvier 2023**

Libellé	2022	2023
Bayenghémois		
1 <sup>er</sup> enfant	3.20	3.30 €
A partir du 2 <sup>ème</sup>	2.70	2.80 €
Adulte	5.50	5.60 €
Extérieurs	3.70	3.80 €

**Restauration scolaire : en euro Ces tarifs s'appliquent au 1er septembre 2023**

Libellé	01 01 2023	01 09 2023
Bayenghémois		
1 <sup>er</sup> enfant	3.30	3.50 €
A partir du 2 <sup>ème</sup>	2.80	3.00 €
Adulte	5.60	5.80 €
Extérieurs	3.80	4.00 €

### GARDERIE au 1<sup>er</sup> septembre 2023

Bayenghémois	1.60€ de l'heure	1.60€ de l'heure
Extérieurs	2.00 € de l'heure	2.00 € de l'heure
Pénalité en cas de dépassement	5.00 € +13.00 € au prorata du temps facturé par $\frac{1}{4}$ d'heure entamé €	5.00 € +13.00 € au prorata du temps facturé par $\frac{1}{4}$ d'heure entamé €

### Bayenghémois 2023

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 euro		QF > 1067 euro	
	1er enfant	38.50	7.70	43.50
2ème enfant	37.50	7.50	42.50	8.50
3ème enfant et +	36.50	7.30	41.50	8.30

### Tarif Centre d'accueil extérieurs : tarif à la semaine

Nbre d'enfants inscrits	QF ≤ 1067.00 euro		QF > 1067.00 euro	
	1er Enfant	45.50	9.10	50.50
2ème enfant	44.50	8.90	49.50	9.90
3ème enfant et +	43.50	8.70	48.50	9.70

SUPPLEMENT POUR CAMPING : 4.10 € / nuit et par enfnt pour les Bayenghémois  
4.20€ / nuit et par enfnt pour les Extérieurs

SUPPLEMENT TRANSPORT-SORTIE : 2.10 € par sortie et par enfant Bayenghémois  
Et 3.10 € pour les extérieurs

### Location de salles au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Salle polyvalente : caution de 1000.00 euro

Durée	Bayenghémois	Extérieurs	Associations de bayenghem	Associations extérieures	observations
Week end	450.00 €	600.00 €	gratuit	A but non lucratif, statuts exigés 450.00€	Cuisine, poubelles comprises
Courte durée	250.00 €	300.00 €	néant	néant	Cuisine non accessible poubelles incluses

### Salle restauration

Durée	Bayenghémois	Extérieurs	Observations
Week end	250.00 €	350.00 €	Cuisine, poubelles comprises

<b>Salle du Moulin</b>	<b>2023</b>
Bayenghémois.....	<b>200 €+ conso gaz uniquement l'hiver</b>
Communes extérieures limitrophes	<b>300 €+conso gaz uniquement l'hiver</b>
Communes extérieures.....	<b>350€ + conso gaz uniquement l'hiver</b>
Caution	<b>1 000.00 €</b>

**Reprise des poubelles obligatoires**

**Location de salles au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Voir annexes des locations sur les prix de la vaisselle et consommation de gaz

Pour les locations de tonnelles : du vendredi matin au lundi 8h30

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DECIDE de mettre en application les tarifs proposés par la commission au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et la restauration scolaire tarifs également applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023, vu l'augmentation du coût de l'alimentaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

**Le Maire,**

Publié et rendu exécutoire le vingt-deux novembre deux mille vingt deux

Pour extrait certifié conforme

**Jean-Michel BOUHIN**



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
29 NOV. 2022